

VALIDATION des ACQUIS de COMPETENCES POST DIPLÔME.

PAR LA CERTIFICATION IPF (SNIPF)

RECONNUE DANS 196 PAYS

Accréditation COFRAC depuis 1997
Respect de la norme NF EN ISO/CEI 17024



La commission de certification de la SNIPF

Valide vos compétences acquises post diplôme

LA SOCIETE NATIONALE DES INGENIEURS PROFESSIONNELS DE FRANCE

Qui sommes-nous ?

Le Conseil d'Administration de la SNIPF :

- ❑ **La S.N.I.P.F est une association loi 1901 créée en 1936.
Elle ne fait pas de formation, et ne décerne pas de diplôme.**
- ❑ **Deux entités distinctes : L'association et la Certification**
- ❑ **C'est une fédération (structure idem à IESF)**
- ❑ **Composée de 22 administrateurs élus par les 17 Sociétés Régionales:**
 - **Représentant l'ensemble des adhérents IPF,**
 - **Intervenant dans les choix stratégiques de la SNIPF.**
 - **Déléguant le pouvoir exécutif au Président élu**

La SNIPF regroupe des ingénieurs ayant des parcours et des compétences variés, dans un esprit d'entraide et de complémentarité facilitant la promotion sociale, la constitution d'un réseau de compétences.

L'esprit de corps:

Les sociétés régionales (appellation SRIPF + région) s'inscrivent au plus près du territoire pour offrir aux adhérents un réseau professionnel et d'amitié de proximité.

La délégation internationale apporte aux Français à l'étranger le lien et l'aide nécessaires,



LA CERTIFICATION IPF...

- ❑ La SNIPF a son propre organisme de certification de personnes qui satisfait à l'ensemble des exigences de **l'ISO /CEI 17024** et est accréditée par le **COFRAC** (unique organisme d'accréditation en France).

C'est un signe de professionnalisme et de crédibilité indispensable pour être reconnu en France et à l'international.

Dans les pays de culture économique anglo-saxonne, la possession d'un certificat de compétence est reconnu et nécessaire pour exercer le métier d'ingénieur à égalité de référence avec les ingénieurs formés dans ces mêmes pays.

La SNIPF délivre le CDCIP

- **La SNIPF valide les acquis des compétences (VAC)**
Obtention d'une Certification ISO/CEI
Parfaitement complémentaire au diplôme.
Permet de valider des compétences acquises tout au long de la vie professionnelle

La certification IPF est un label qui reconnaît qu'un individu assure à un moment donné la fonction d'Ingénieur dans une spécialité précise (Métier)

La SNIPF délivre le CDCIP **CERTIFICAT DE COMPETENCE D'INGENIEUR** **PROFESSIONNEL**

NOS REFERENCES pour Certifier

- ***La Norme ISO /CEI 17024 : Evaluation de la conformité . Exigences générales pour les organismes de certification procédant à la certification des personnes .***
- ***La SNIPF est accréditée COFRAC depuis 1997***
- ***Application de La définition du métier de l'ingénieur édictée par l'IESF et la charte d'éthique de l'ingénieur éditée par IESF***
- ***Association de référence au C.N.I.S.F. depuis 1993 (Aujourd'hui IESF)***
- **Nomenclature des métiers suivant le BIT (bureau international du travail)**
Organisme dépendant de l'ONU à GENEVE
- ***Culture de la certification professionnelle historique suivant la Création du certificat de qualification professionnelle (CQP) en 1947 idem aux pilotes de ligne*** Un label d'ingénieur permettant une reconnaissance au-delà des frontières
- **Membre fondateur de la C.E.I.P - Chambre Européenne des Ingénieurs Professionnels**

- ❖ **Reconnaissance internationale dans 196 pays, à travers le respect de la norme ISO.**
- ❖ **Reconnaissance Européenne ..Espagne, Allemagne, Pays Bas, Italie , UK et autres ..**
- ❖ **Aux USA , Accords de reconnaissance avec :**
 - **l'AAPM: Certification de compétences par l'American Academy of Project Management.**
 - **La CUFCE : Equivalence de diplômes par la California University Foreign Credential Evaluation.**

□ LE COMITE DE CERTIFICATION

- Organisme indépendant

- Basé à Toulouse,

- Il assure la surveillance et le fonctionnement du système.

LA COMPOSITION DU COMITE DE CERTIFICATION

❑ **Une commission nationale de certification** composée de trois collèges d'assesseurs:

- Formés à la norme ISO 17 024,

❑ **Un comité de direction** formé de trois collèges:

- **EMPLOYEURS** ayant comme collaborateurs des ingénieurs,
- **INGÉNIEURS DIPLÔMÉS et/ou SCIENTIFIQUES,**
- **INGÉNIEURS PROFESSIONNELS** ayant une responsabilité SNIPF

Tous connaissant parfaitement le règlement et les modalités de la procédure de certification.

❑ **Une commission exécutive** présidée par un Vice Président délégué à la certification assisté du Secrétaire général évalue les dossiers présentés et propose leur certification au Comité de Direction.

❑ **Un responsable assurance qualité « RAQ »**

La SNIPF certifie 48 professions au niveau ingénieur, retenues au sein de la classification B.I.T.

2112	Ingénieur en météorologie	•	2145	Ingénieur en motorisation
2114	Ingénieur en géologie	•	2145	Ingénieur en réfrigération
2122	Ingénieur en statistique	•	2146	Ingénieur en chimie
2131	Ingénieur en informatique	•	2147	Ingénieur en fonderie
2131	Ingénieur en informatique appliquée	•	2147	Ingénieur en forage
2141	Ingénieur en circulation routière	•	2147	Ingénieur en métallurgie
2142	Ingénieur en génie civil	•	2147	Ingénieur en sidérurgie
2142	Ingénieur en génie civil, assainissement	•	2149	Ingénieur en aménagement Industriel
2142	Ingénieur en génie civil, bâtiment	•	2149	Ingénieur en étude du travail
2142	Ingénieur en génie civil, bâtiment et TP	•	2149	Ingénieur en méthodes
2142	Ingénieur en génie civil rural	•	2149	Ingénieur en organisation du travail
2142	Ingénieur en irrigation	•	2149	Ingénieur en production
2143	Ingénieur en électricité	•	2149	Ingénieur en production industrielle
2144	Ingénieur en aérospatiale	•	2149	Ingénieur en robotique
2144	Ingénieur en électronique	•	2149	Ingénieur en qualité
2144	Ingénieur en télécommunication	•	2149	Ingénieur en maintenance
2145	Ingénieur en climatisation	•	2149	Ingénieur en sécurité
2145	Ingénieur en construction aéronautique	•	2149	Ingénieur en systèmes
2145	Ingénieur en construction automobile	•	2149	Ingénieur en tannerie
2145	Ingénieur en construction navale	•	2213	Ingénieur en agriculture
2145	Ingénieur en énergie nucléaire	•	2213	Ingénieur en agronomie
2145	Ingénieur en lubrification	•	2419	Ingénieur en brevet
2145	Ingénieur en mécanique	•	3415	Ingénieur en fonction commerciale
2145	Ingénieur en mines			

- ❑ Tous les domaines d'activités sont concernés :

GESTION - ORGANISATION

RECHERCHE - PRODUCTION

FORMATION - EXPERTISE ...

- ❑ Toutes les structures dans lesquelles les activités sont exercées :

LIBERALE

ASSOCIATIVE

PRIVEE ou PUBLIQUE

CIVILE ou MILITAIRE

La teneur du dossier d'inscription

Descriptif de :

Formations scolaires et universitaires

Carrière professionnelle (fonctions, employeurs, dates)

Descriptif résumé des fonctions (Technique – Financier – Humain) **et des références spéciales** (formations qualifiantes, stages, publications, etc.)

Voir la liste des documents à produire (preuves)

Nota : les dossiers peuvent être téléchargés.

La rédaction du descriptif de fonction...

« Le savoir faire et le savoir être »

Sommaire	à titre indicatif	Objectif
1- Présentation de l'Entreprise	1 à 2 pages	Situer l'environnement du candidat.
2- Organigramme		Mettre en évidence la fonction tenue par le candidat et sa position hiérarchique.
3- Définition de la fonction	1 à 2 pages	Exprimer la fonction en terme de valeur ajoutée. Quelle est la raison d'être de la fonction? Quelles sont les missions confiées au candidat dans l'exercice de sa fonction?
4- Responsabilités	2 à 3 pages	
4.1 <i>Matérielles</i>		Le candidat peut à ce niveau préciser les technologies ou méthodologies utilisées dans son métier pour en démontrer la maîtrise.
4.2 <i>Humaines</i>		Au candidat de faire apprécier la dimension humaine de son poste.
4.3 <i>Financières</i>		Au candidat de préciser la dimension économique de sa fonction (CA, budget, risque, marge de manœuvre, etc)
<i>Partie la plus importante du dossier</i>		
5- Activités liées à la fonction	4 à 6 pages	2 approches sont possibles pour le candidat: * soit définir ses activités en les inventoriant par leur position dans le temps, ex : tous les jours, toutes les semaines, tous les mois, tous les ans,... * soit en déroulant ses activités sur une période de temps représentative.
6- les critères d'appréciation	1 à 2 pages	Au candidat d'exprimer les critères à partir desquels est appréciée sa fonction, ex : tableau de bord, objectifs, entretien de fin d'année, etc.

Possibilité d'accompagnement par le
RESPONSABLE D'ACCUEIL de son choix en
région/recommandé



Loi du 1^{er} Juillet 1901 **REPUBLIQUE FRANÇAISE** Décret du 18 Août 1901
SOCIÉTÉ NATIONALE des INGÉNIEURS PROFESSIONNELS de FRANCE

(Association déclarée - Loi de 1901) - N° SIRET 77565745500090 - Code APE 9499 Z

ORGANISME de CERTIFICATION : 11, rue du Pic du Megal - 31240 L'UNION

accréditée par le **COMITE FRANÇAIS d'ACCREDITATION (COFRAC)** - " Section Certifications "

sous le N° 4-010/97, suivant référentiel d'accréditation Norme Européenne NF EN 45 013 du 06/03/1997 au 24/05/2000

1er renouvellement N° 4-0010 du 24/05/2000 - date de fin de validité : 15/02/2005 - suivant NF EN 45013

2ème renouvellement N° 4-0010 - rév. 1 - du 23/02/2004 - date de fin de validité : 31/01/2010 - suivant Norme Internationale ISO/CEI 17024

3ème renouvellement N°4-0010 - rév. 2 - du 01/01/2010 - date de fin de validité : 31/12/2014 - suivant Norme Internationale ISO/CEI 17024

4ème renouvellement N°4-0010 - rév. 8 - du 29/10/2014 - date de fin de validité : 30/09/2019 - suivant Norme Internationale ISO/CEI 17024

MEMBRE des **INGENIEURS Et des SCIENTIFIQUES de FRANCE (IESF)**



CERTIFICAT DE COMPÉTENCE d'INGÉNIEUR PROFESSIONNEL

- ★ Vu les articles 1 et 2 des statuts,
- ★ Vu le règlement et modalités relatif à la procédure de certification approuvé et contrôlé par le Comité de Direction,
- ★ Vu l'instruction par la Commission Nationale de Certification justifiant que son titulaire possède, pour les fonctions qu'il exerce à la date de son attribution, une qualification professionnelle qui est celle d'un ingénieur.
- ★ Ce présent certificat de compétence est délivré pour une période de validité de trois ans à compter de la date de certification (renouvelable).
Seul le document électronique "liste des Certifiés" fait foi, se reporter au site www.snipf.org

Né(e) le : _____

Certificat, enregistré sous le N° _____

lui a été décerné en date du : _____

_____ Date limite de validité

_____ Date limite de validité

En référence à la classification du Bureau International du Travail (BIT) N° _____

Le Président du
Comité de Direction
Président du
C.D.
Max Marty
S.N.I.P.F.

Le Président du Conseil
d'Administration
Président du C.A.
Jean-François MAGNANI
S.N.I.P.F.

Le Président de la Commission
Nationale de Certification
Président de la
C.N.C.
Jean-Claude Gaillard
S.N.I.P.F.

Peut être délivré en langue anglaise



Contacts utiles

Web site: <http://www.snipf.org>

3 rue FORTIA
BP 60004
13484 MARSEILLE Cedex 20
Tél : 04 91 59 90 14 - Fax : 04 91 33 13 56
E-mail : snipf2@wanadoo.fr

SNIPF siège social associatif

11 Rue du Pic du Megal
31240 - L'UNION
Tél : 05 34 50 44 03 - Fax : 05 34 50 48 66
E-mail : snipf.certification@wanadoo.fr

SNIPF siège social CERTIFICATION

*JF.MAGNANI (Pt SNIPF) :
magnanijf@gmail.com*

MERCI DE VOTRE ATTENTION